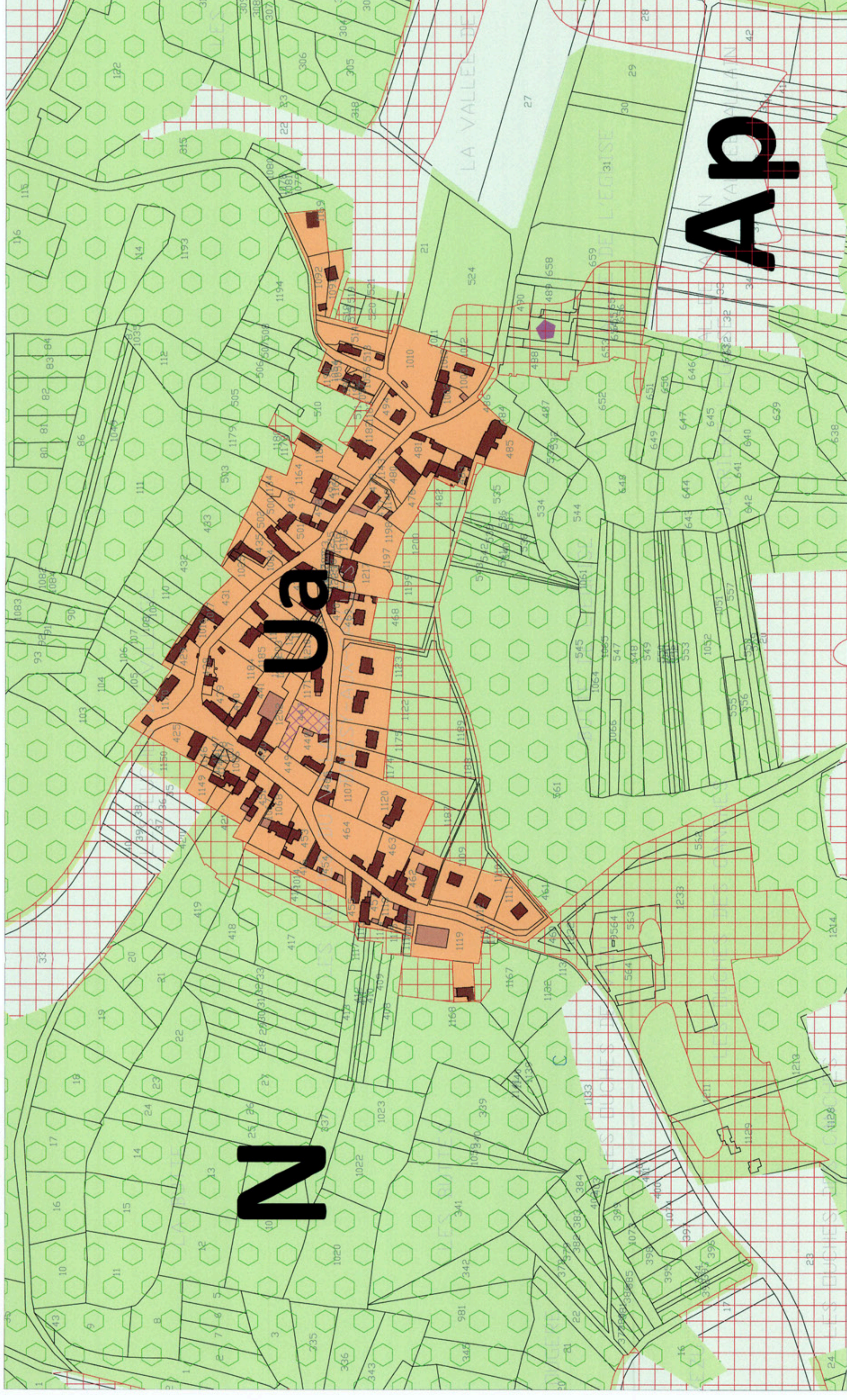


BOISSY-BOURG



PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de Boissy-aux-Cailles



Dossier d'approbation

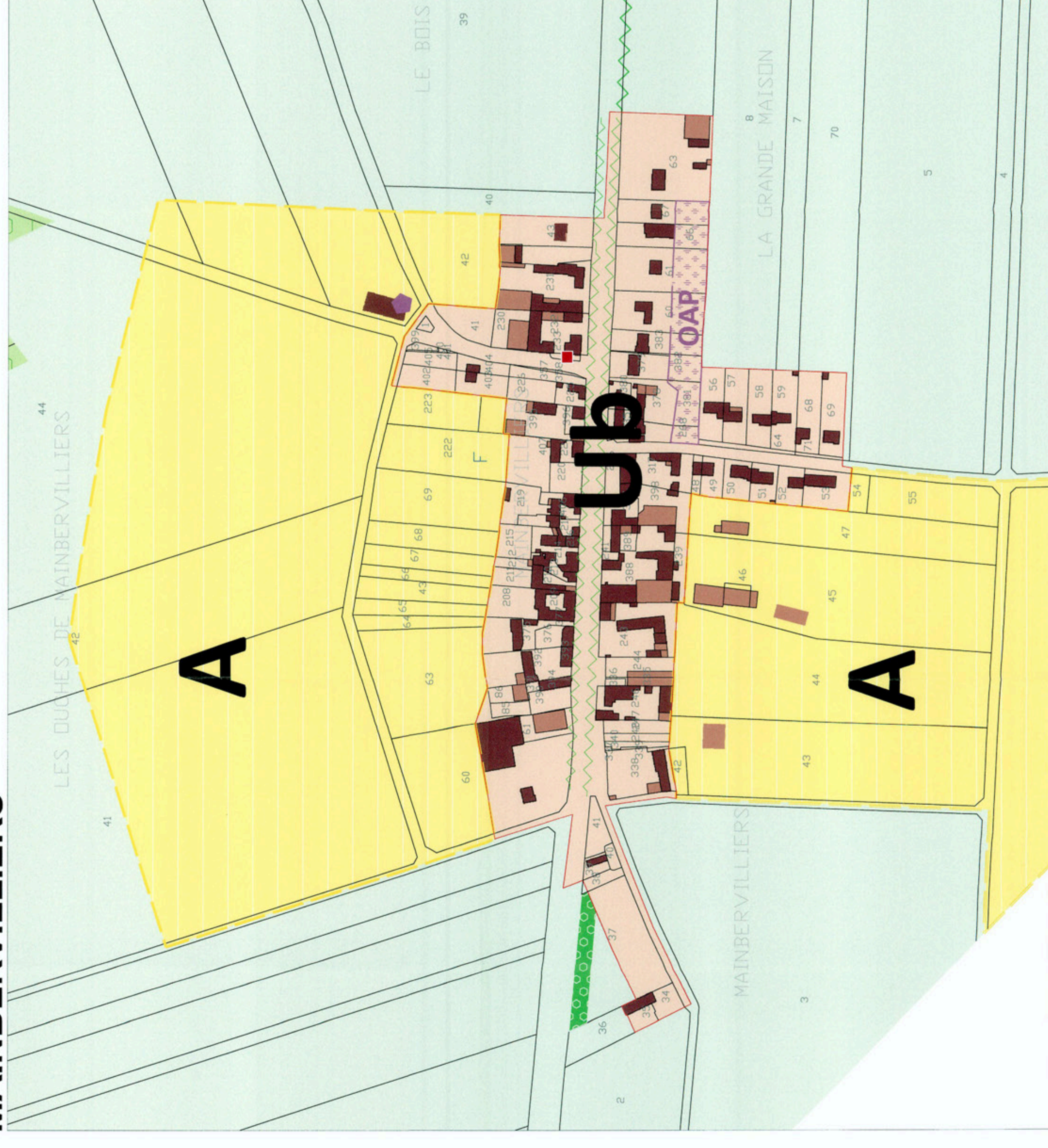
Plan n°4.b : Zonage - Zones urbaines au 1/2000^{ème}

Vo pour être annexé à la délibération

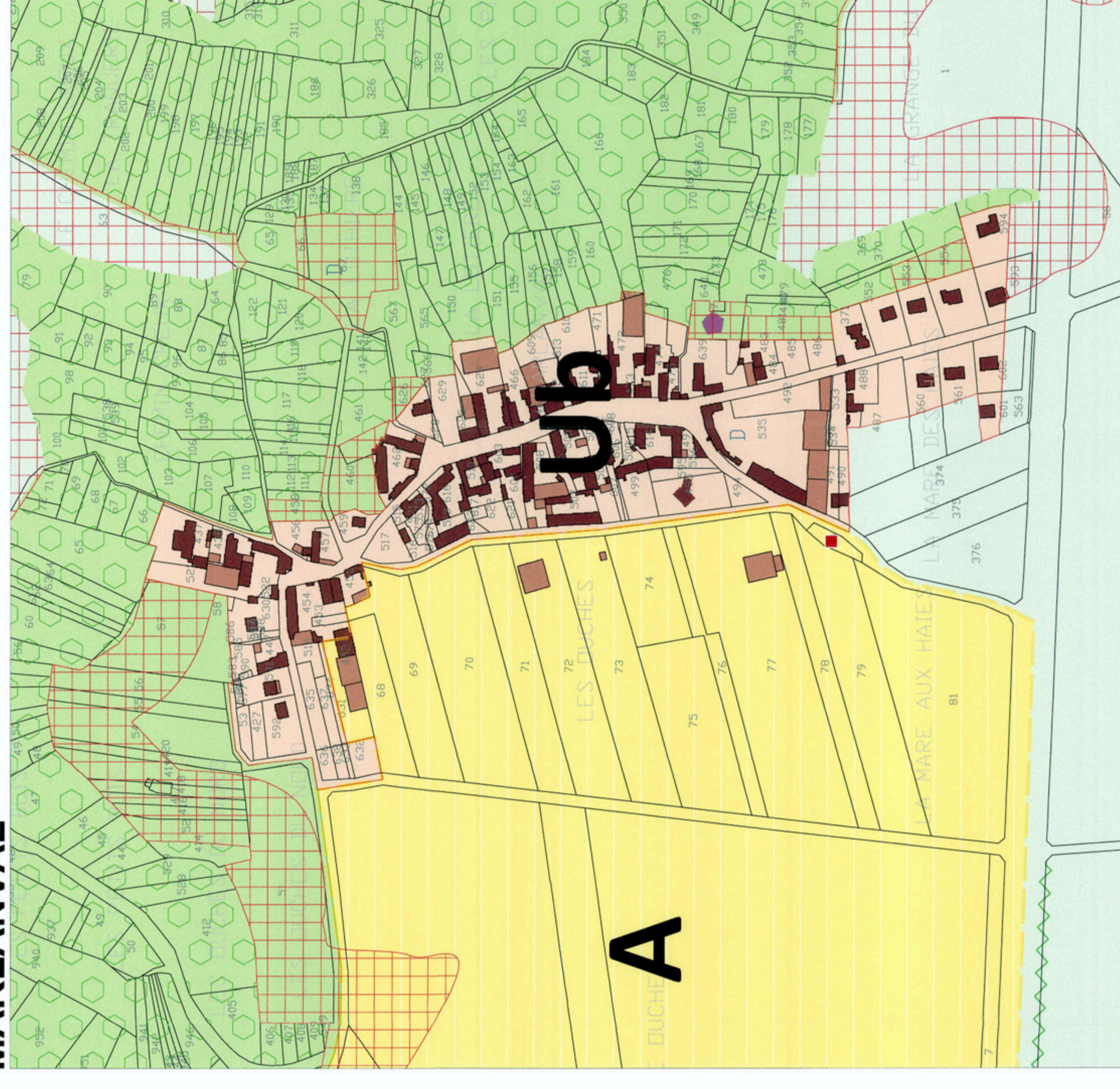
Le Maire :



MAINBREVILLIERS



MARLANVAL



- Zone Us
- Zone Ub
- Zone A
- Zone Ap
- Zone N
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme à créer
- Bâtiment désigné au titre de l'article L151.11.2 du Code de l'urbanisme
- Élément et secteur identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Lièze des massifs de plus de 100 hectares
- Emplacement réservé au titre de l'article L151.41 du Code de l'urbanisme

Numero	Bénéficiaire	Superficie	Destination
1	Commune	755 m ²	Aménagement pour lutter contre le ruissellement